Merci jpgroussard d'arrêter de donner ici des conseils illégaux!

Par ESP

## Défaut moteur xxxxxx

Par Ninalouloute
Bonjour, en janvier 2013 j'ai fait l'acquisition d'un véhicule neuf en concession; une xxxxxx. Début 2020; la boîte de vitesses ait cassé suite à un défaut de conception; la voiture avait alors environ 69000km. Puis l'année suivante est arrivée la succession de problèmes : voyant moteur de plus en plus apparent; surconsommation d'huile; complément à mes frais; et ce de plus en plus? 2022; 2023, et la cata en 2024; respectivement les 29 mai et 28 juin dernier: panne moteur sur autoroute avec ma fille de 3 ans à bord - passage soudain en mode dégradé - voyant moteur etc etc on a manqué de se faire percuter violemment à ces deux dates. Dépanneuse réparations etc tout ça à mes frais; mais je découvre; le 4 juillet dernier; apres le diagnostic de mon garagiste qui me disait qu'il y avait un risque de destruction du catalyseur; l'ampleur du scandale xxxxxx et des moteurs xxxxxx (anciennement nommés xxxxxx) constructeur qui connaît tous ces défauts etc et qui ne m'ont absolument pas prévenue ni incluse dans la campagne de rappel; il s'agit d'un défaut xxxxxxx et bien évidemment ils viennent d'étendre leur garantie à 10 ans et 175000km; ma voiture a 11 ans et demi oui mais même pas 104000km. Forcément ils ne veulent pas m'aider. Quels recours ai-je donc puisqu'ils étaient au courant de la défectuosité/degradation du moteur sur le long terme et que ça met nos vies en danger sur la route?? Une voiture ne peut pas mourir à 105000km en ayant fait que de l'urbain. Je vous remercie pour votre aide car aujourd'hui je n'ai plus rien.
Merci de vos réponses Envoyé de mon iPhone
Par jpgroussard
Bonjour Ninalouloute,
Cdlt
Par Ninalouloute
Bonjour comment cela? Changer le catalyseur à mes frais alors qu'il s'agit de défaut du constructeur ?
Par jpgroussard
Rebonjour,
Cdlt
Par janus2
Bonjour,

Bonjour En effet, Mr Groussard, il nous a été signalé déjà plusieurs de vos interventions. Merci de préparer juridiquement vos réponses et uniquement sur le plan juridique, ou de les relire en vous mettant à la place d'un lecteur, avant validation.